



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

matériels

Question écrite n° 51144

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le Premier ministre sur les mesures annoncées au mois de juillet dernier visant à établir une société de l'information pour tous. Parmi celles-ci figure la possibilité pour les entreprises d'offrir à leurs employés un équipement informatique qui ne serait pas alors considéré comme un avantage en nature. Il est évident que toutes les entreprises ne pourront pas saisir cette opportunité et que seule une partie des salariés français pourra en bénéficier. Le résultat risque d'être à l'inverse de l'objectif affiché qui serait de combler un fossé numérique entre les différentes catégories de population. Il lui demande donc, en conséquence, s'il entend mettre à l'étude des mesures destinées à faciliter l'acquisition d'un ordinateur pour les familles aux revenus les plus faibles.

Texte de la réponse

L'exigence de solidarité constitue le coeur du programme d'action pour la société de l'information mis en oeuvre depuis plus de trois ans par le Gouvernement, qui fait preuve d'une grande vigilance afin que ne puisse pas se développer un fossé numérique entre différentes catégories de la population. Le troisième comité interministériel pour la société de l'information qui s'est tenu en juillet dernier a ainsi permis d'accroître l'effort déjà entrepris en consacrant 3 milliards de francs sur trois ans à cette priorité. Outre l'action engagée en faveur de l'équipement des écoles, de la formation scolaire et professionnelle, c'est plus de 7 000 espaces qui d'ici 2003 seront ouverts au public pour lui permettre de se familiariser à l'informatique et d'accéder librement à l'Internet. Si l'effort de formation est primordial, le Gouvernement veille également au taux d'équipement des ménages en matériel informatique. Il fait partie des indicateurs du tableau de bord de l'innovation mis en place en 1998 : dans sa dernière édition, celui-ci fait ainsi ressortir qu'en 1999 près d'un ménage sur quatre possédait un ordinateur contre seulement un sur six en 1997, selon une progression qui va en s'accéléralant. Le nombre des ventes de micro-ordinateurs neufs s'établit à plus d'un million par trimestre, dont près d'un tiers pour les particuliers. Ce secteur dynamique est marqué par une diminution des prix des équipements neufs et par un renouvellement rapide des matériels qui donne lieu à un marché de l'occasion participant également à une large diffusion de la micro-informatique. La mesure inscrite dans le projet de loi de finances pour 2001 vise à permettre aux entreprises de favoriser l'équipement informatique de leurs salariés. Le Gouvernement a par ailleurs décidé d'encourager les dons de matériels informatiques des administrations au secteur associatif. Il contribue ainsi, directement ou indirectement, à accroître la diffusion de la micro-informatique dans l'ensemble de la population.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51144

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5447

Réponse publiée le : 1er janvier 2001, page 82